



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M. Carmyn Girard
M^{me} Vicky Bergeron Landry
M. Simon Lejour
M^{me} Carole Ste-Marie

Était absent : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

Pensée

RÉSOLUTION 2023-03-060

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2023 et que soient ajoutés les points : 7 f) : autorisation au Quad et 11 a) : bibliothèque

- 1- **Ouverture de la séance**
- 2- **Adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Suivi aux séances précédentes :**
- 4- **Adoption du procès-verbal**
 - a) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023
- 5- **Comptes**
- 6- **Administration générale**
 - a) Confirmation de Mandat au ministère des Finances
 - b) Résolution : Engagement pour une aide occasionnelle
 - c) Résolution : Infotech pour application complémentaire au logiciel permis
 - d) Résolution : Demande à la CPTAQ : Mme Tétreault
 - e) Résolution : Demande à la CPTAQ : M. Grégoire
- 7- **Règlementation**
 - a) Avis de Motion : Règlement 174-3, Règl. Modifiant les Permis et certificats
 - b) Résolution : Adoption du règl. 174-3, Règl. Modifiant les Permis et certificats
 - c) Avis de Motion : Règlement 201, Règl. Relatif à la démolition d'immeubles



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- d) Résolution : Adoption du règl. 201, Règl. Relatif à la démolition d'immeubles
- e) Résolution : Appuie à la ville de Matane

8- Sécurité publique

- a) Résolution : Adoption du Plan de Mise en œuvre pour l'an 10
- b) Résolution : Correction à la résolution 2022-12-311
- c) Résolution : Autorisation d'achat de vêtements de protection des pompiers
- d) Information : Liste des sorties des pompiers

9- Hygiène et COVID 19 et Comités

- a) Résolution : Formation aux membres du CCU
- b) Information : Dépôt du Compte rendu du 13 février 2023 du Comité d'environnement

10-Voirie

- a) Résolution : Soumission pour l'asphaltage (TECQ)
- b) Résolution : Soumission pour le marquage des rues
- c) Résolution : Entériner l'achat siège pour charrue

11-Loisirs

12-Parc

- a) Résolution : autoriser l'achat de publicité

13-Demande de don et d'appui

- a) Résolution : Fabrique St-Bernard
- b) Résolution : Soirée-bénéfice le 3 juin pour activités à l'aréna de Napierville
- c) Information : Don du Butin pour bibliothèque
- d) Remerciement pour don de Sourire sans fin

14-Informations

- a) Reconnaissance des services municipaux
- b) Redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- c) Redevances pour collecte sélective
- d) Message de Compo Haut-Richelieu
- e) Congrès de l'UMQ du 3 au 5 mai 2023 à Gatineau

15-Correspondance

16-Discussion :

17-Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2023-03-061

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

RÉSOLUTION 2023-03-062

Comptes

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de février de la liste en annexe A.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Du chèque 61523 au chèque 61588 inclusivement, le total est : .. 271 254,85 \$
Règlement d'emprunt, le total est : 344 124,04 \$
Le fonds de roulement est de : 690 000,00 \$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2023 est de : . 618 055,00 \$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2023-03-063

Engagement pour une aide occasionnelle

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale à engager du personnel pour des travaux occasionnels dans le bureau, au besoin;

que le salaire de la personne remplaçante soit le même que celui de la personne remplacée ou selon ses compétences.

Que la personne en surnuméraire soit payée au même salaire que la réceptionniste.

RÉSOLUTION 2023-03-064

Infotech pour application complémentaire au logiciel des permis

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des logiciels pour la Municipalité est fourni par Infotech;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice doit faire l'envoi « manuel » des permis complétés à l'évaluateur;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'acquisition du module d'envoi des permis à l'évaluateur tel que soumis par Infotech en date du 1^{er} mars 2023 au coût de 850,00 \$ plus les taxes.

RÉSOLUTION 2023-03-065

Demande à la CPTAQ : M^{me} Tétreault

ATTENDU QUE Madame Ginette Tétreault est propriétaire du lot 5 159 400;

ATTENDU QU' une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque le lot est en zone agricole dynamique;

ATTENDU QUE Madame Tétreault désire vendre son lot;

ATTENDU QUE cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour, et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par madame Tétreault.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-03-066

Demande à la CPTAQ : M. Grégoire

ATTENDU QUE L'entreprise 9422-8004 Québec Inc., représentée par M. Steve Grégoire, est propriétaire du lot 5 159 549;

ATTENDU QU' une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque le lot est en zone agricole dynamique;

ATTENDU QUE que la propriété bénéficie d'une autorisation pour un marché aux puces (336831) soit, une activité commerciale;

ATTENDU QUE cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie, et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par monsieur Grégoire.

AVIS DE MOTION

Le conseiller M. Carmyn Girard donne **AVIS DE MOTION** que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 174-3, règlement modifiant le règlement numéro 174, règlement sur les permis et certificats.

Qu'une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

RÉSOLUTION 2023-03-067

Adoption du projet de règlement 174-3, projet de règlement modifiant le règlement numéro 174, règlement sur les permis et certificats

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 174-3, règlement modifiant le règlement numéro 174, règlement sur les permis et certificats tel qu'à l'annexe B.

AVIS DE MOTION

Le conseiller M. Simon Lejour donne **AVIS DE MOTION** que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 201, règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Et qu'une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-03-068

Adoption du projet de règlement 201, règlement relatif à la démolition d'immeubles

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 201, règlement relatif à la démolition d'immeubles tel qu'à l'annexe C.

RÉSOLUTION 2023-03-069

Appui à la ville de Matane

CONSIDÉRANT QUE

le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT

les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE

le programme du soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT

l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE

les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE

les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie, et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

D'APPUYER la ville de Matane dans ses démarches relatives aux assurances de bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

un inventaire, son statut, sa localisation ou zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

Que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

Que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

RÉSOLUTION 2023-03-070

Autorisation au Club Quad les Patriotes

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par Mme Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soient autorisés les membres du Club Quad les Patriotes à circuler, temporairement soit, pour la journée du 11 mars 2023, sur nos rues : montée Glass côté Ouest de Alberton et sur le rang Roxham à partir de la montée Glass jusqu'au Parc Safari.

RÉSOLUTION 2023-03-071

Adoption du Plan de Mise en Œuvre pour l'an 10

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté le Plan de mise en œuvre de la 10^e année du schéma de couverture de risque incendie tel que présenté au Rapport de la MRC Jardins-de-Napierville.

RÉSOLUTION 2023-03-072

Correction de la résolution 2022-12-311

SALAIRES DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR 2023

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soient établis les salaires des pompiers volontaires et des premiers répondants du Service de Saint-Bernard-de-Lacolle, pour l'année 2023, au taux horaire tel que :

Pompiers et PR :	22,57 \$
Officier Pompier et PR :	25,95 \$
Directeur :	34,30 \$

Que toute présence soit rémunérée à un minimum de deux (2) heures pour tous les pompiers, premiers répondants, officiers et direction tel que : intervention, pratique, prévention, inspection ou autre ;

Que le montant annuel forfaitaire pour le travail de bureau tel que, rédaction des rapports et autre, soit un montant de 5 250,00 \$ réparti comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Directeur : 100%
Assistant directeur : 80%
Officiers : 65%

Que le montant forfaitaire annuel, pour les tâches reliées aux premiers répondants soit de 210,00 \$ pour le directeur, l'assistant-directeur et les officiers;

Qu'un montant forfaitaire annuel de 1000,00 \$ soit payé au responsable des Premiers Répondants.

Que seuls les officiers du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle peuvent postuler au poste d'officier des premiers répondants;

Que les heures de formation (cours) ne sont pas payées, mais le kilométrage et les repas sont remboursés considérant que l'habit de pompier n'est pas à être remboursé par le pompier;

Que la présente résolution est rétroactive et est effective au 1^{er} janvier 2023;

Qu'un salaire est attribué pour un/une secrétaire pour les pompiers et les premiers répondants, un montant annuel de 200,00 \$;

Que la présente résolution abroge toutes les résolutions précédentes concernant le salaire des pompiers et premiers répondants.

RÉSOLUTION 2023-03-073

Autorisation d'achat de vêtements de protection des pompiers

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat de vêtements de protection pour les pompiers considérant que plusieurs ne sont plus conformes quant à la date d'achat et d'autres sont nécessaires pour de nouveaux pompiers. Que le prix total est de 7 398,45 \$ incluant les taxes pour seize (16) pompiers tel que soumis par Martin & Lévesque le 18 février 2023.

RÉSOLUTION 2023-03-074

Soumission pour l'asphaltage (TECQ)

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale, M^{me} Jocelyne Blanchet, à préparer une demande de soumission sur le SEAO pour procéder à l'asphaltage des rues suivantes pour une distance d'environ 10 km :

Boul. Fortin	Ch. Ridge : de Glass à Fortin	Rue Conrad
Rue Gaston	Rue Normand	Rue Lisa
Rue Claire	rang Saint-André Sud : de Mtée Guay à l'ext. Sud	
Ch. Du Golf	Montée Guay	

RÉSOLUTION 2023-03-075

Soumission pour le marquage des rues

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale, M^{me} Jocelyne Blanchet, à préparer une demande de soumission sur le SEAO pour procéder au marquage des rues suivantes pour une distance d'environ 56 km :

Ch. Alberton	rang Bogton	Ch. Cristal
Mtée Dupuis : entre St-Claude et St-André		Boul. Fortin
Mtée Glass	Ch. Grande-Ligne	Mtée Henrysburg
rue Pellerin	Ch. Pleasant Valley Sud	Rue Rénaud-Côté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Ch. Ridge : entre Route 202 et mtée Glass Rang Saint-Georges
Rg Roxham : entre Glass et Route 202 Rang St-André

RÉSOLUTION 2023-03-076

Entériner l'achat siège pour charrue

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé 3 prix pour la
fourniture d'un siège de camion;

CONSIDÉRANT QUE le siège est pour la charrue 2010;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Carmyn Girard
et résolu à l'unanimité que soit entériné l'achat du siège de chauffeur
soumis par Camions A & R Dubois Inc. au prix de 747,28 \$ incluant les
taxes.

RÉSOLUTION 2023-03-077

Autoriser l'achat de publicité

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et
résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat de publicité pour le parc
sur Passeport vacances.com, pour 3 formes de publicité pour l'année
2023 au coût de 1 375,00 \$ plus taxes, moins une participation de
Tourisme Montérégie.

RÉSOLUTION 2023-03-078

Fabrique Saint-Bernard

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M. Carmyn
Girard et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque au nom de la
Fabrique St-Bernard de Lacolle pour une commandite annuelle au
feuillet paroissial au montant de 240,00 \$.

RÉSOLUTION 2023-03-079

Soirée-bénéfice le 3 juin pour activités à l'aréna de Napierville

Considérant qu'aucun forfait de publicité ne nous convient, il est
proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et
résolu à l'unanimité que soit autorisé un don de 500,00 \$, directement à
l'aréna de Napierville, pour le maintien des prix compétitifs pour nos
associations de hockey et de patinage artistique à l'aréna de
Napierville.

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour que
soit levée la séance ordinaire du 6 mars 2023 à 21 h 10.


M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse


M^{me} Jocelyne Blanchet
Greffière-trésorière